



Le modèle français d'intégration et ses pratiques à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

I Le contexte national

1 De l'assimilation à l'intégration

Dans l'espace politique et national français, le terme intégration est finalement récent comme rendant compte de l'inscription durable de populations d'origine étrangère sur le territoire. Sans refaire toute l'histoire du modèle républicain, il faut bien reconnaître que la spécificité française, le caractère unitaire de sa construction centralisée ont longtemps empêchés une lecture et un regard sensible en direction de populations venant d'ailleurs alors même que la France a une très vieille tradition d'accueil et d'immigration comparativement à nombre de ses voisins européens. Du côté des historiens même le grand Fernand Braudel n'échappe pas à cette relative cécité. Du côté des sociologues, il faudra attendre les années 1970 et la redécouverte de l'école de Chicago pour qu'enfin on commence à s'intéresser de plus près aux populations immigrées. En effet, pendant longtemps, le sujet ne fait pas sens. Il y a une adéquation très forte entre le lien social et le lien national en France. Il ne peut y avoir de question immigrée puisque les immigrés vont naturellement s'assimiler et s'insérer dans la société française ou repartir dans leur pays d'origine. Il n'est pas sans intérêt de constater que c'est du côté de l'Education Nationale qu'institutionnellement, les choses avancent avec les interrogations dans les années 1970 autour des modes de scolarisation des enfants de migrants comme on les appelait à l'époque.

L'immigration, en France, est aujourd'hui prise dans un balancement entre une vision positive « mais finalement, ils sont intégrés... » pour reprendre la surprise de nombres d'élus locaux devant les scènes de joie lors de la victoire de la coupe du monde de football en 1998 célébrant le « black, blanc, beurs » ou une vision plus négative retombant dans l'adéquation sommaire « décidément, il n'y a rien à tirer de ces sauvages » après les événements interrompant le match France-Algérie en octobre 2001. Comme si la métaphore footballistique pouvait rendre raison de l'extrême complexité du phénomène migratoire. Si un simple match de football peut nous dire autant de choses contradictoires sur un même sujet, ce n'est plus le football qui est en jeu mais le sujet lui-même qui est particulièrement opaque...

L'immigration et les problèmes qu'elle poserait sont en France en butte à une véritable gangue des mots qui fait que la manière même dont on désigne aujourd'hui nous positionne politiquement sur notre rapport à cette réalité complexe. Qu'est-ce à dire ? Il n'y a pas de sujet plus politisé, de sujet qui ne passe plus pour « le » problème social du

moment et ce depuis plus de 20 ans. Derrière cet unanimisme de façade, il faut reconnaître l'extrême difficulté à savoir de quoi l'on parle. Derrière le terme même d'immigration et d'immigrés sont bien souvent mis pêle-mêles, les « difficultés » des jeunes beurs – ceux qui sont bien souvent aujourd'hui de la troisième ou quatrième génération mais que l'on s'obstine à désigner de jeunes de la deuxième génération depuis près de 30 ans – qui ne sont nullement comparables aux nouvelles immigrations des pays de l'Est par exemple ou encore aux problèmes des réfugiés bloqués à Sangatte ou encore aux difficultés des « sans-papiers ». Pourtant, un halo médiatique participe d'une construction unitaire de ces phénomènes particulièrement différents tant dans l'espace que dans le temps de leur déroulement. Ainsi, on dit toujours que ces populations d'origine immigrées s'intégreront dans le temps en amnésiant bien souvent leurs fortes différences dans l'espace d'origine et de manière consécutive les effets de ces différences. En bref, comme nous l'a indiqué Sayad, il faut bien tenir ensemble, pour comprendre le processus migratoire, la question de l'immigration ici et de l'émigration là-bas...

La prégnance d'une extrême droite forte en France depuis maintenant 20 ans ne facilite évidemment pas les nécessaires clarifications. Avant d'aborder la situation lyonnaise, nous reviendrons sur le modèle français et sur les variations des qualificatifs induisant des politiques de mises en œuvre de ce modèle. Un détour par l'histoire sera nécessaire pour en rendre compte avant que de revenir sur les dernières recompositions sémantiques : de l'intégration à la lutte contre les discriminations. Le fil directeur de notre propos est assez simple : on croit parler des immigrés, on ne fait que parler du rapport de la société française à ces mêmes immigrés. Les populations immigrées jouent un rôle de fonction miroir qui permet à la société française dans son ensemble de tenter de se rassurer ou de s'inquiéter sur le dos de populations, qui, de plus en plus, sont constituées en altérité radicale alors même que pour leur plus grande majorité, elles montrent de plus en plus de flagrantes proximités et similitudes...

2 Un détour historique

Il faut évidemment passer par un petit détour historique pour rendre compte de cette vision très unitaire de phénomènes multiples et variés. Ce qui fait le modèle politique français, c'est l'importance de la Nation et de la nationalité. En France, c'est l'Etat qui crée la Nation, le citoyen est le national et la figure privilégiée du lien social est bien le lien national. L'autre spécificité de ce modèle français est de faire la part belle à l'individu d'origine immigrée mais de ne jamais reconnaître les spécificités des collectifs dans lesquels il s'insère. D'une certaine façon, les immigrés sont condamnés à la nationalité française pour se voir reconnus comme membres du collectif français. Et de fait, il y a tout un attirail législatif qui se met très tôt en place pour favoriser l'acquisition de la nationalité française, phénomène dont la prégnance est encore aujourd'hui très forte. Ainsi, en 1995, le nombre de personnes qui ont acquis la nationalité française est plus important que le nombre officiel de nouveaux immigrants. Parallèlement et vue l'importance de l'Ecole dans notre imaginaire républicain, l'assimilation des populations immigrées vise d'une certaine façon en premier lieu les enfants des migrants qui de fait seront assimilés dans l'espace national. A ce propos, il n'est pas anodin de relever que Jules Ferry, à la fois grand chantre de l'Ecole Républicaine est dans le même temps le plus grand colonisateur, celui sous qui le plus

de territoires seront colonisés. Ce qui nous apparaît aujourd'hui comme une contradiction n'en était pas vraiment une pour l'époque qui pouvait accepter sans problèmes que les enfants des colonies aient grandi tranquillement : « nos ancêtres les Gaulois ».

D'un point de vue économique et social, l'immigration en France permet largement l'industrialisation du pays. Il y a un lien constant entre les besoins de main-d'œuvre à la fin du XIX^{ème} siècle, pendant l'entre-deux guerres et après la seconde guerre mondiale, soit en gros les trois grands moments d'immigration en France qui correspondent à autant de moments d'intensification de l'entrée de la société française dans la société industrielle. Entrée tardive s'il en est comparativement aux voisins anglais et allemands.

Se succèdent donc dans leur ordre d'implantation des populations d'origine belges, italiennes, polonaises, juives d'Europe centrale, arméniennes, algériennes, espagnoles, portugaises, tunisiennes, marocaines, juives du bassin méditerranéen, turques, laotiennes, viet-namiennes, jusqu'aux populations originaires d'Europe de l'Est aujourd'hui. Les modes d'insertion de ces populations dans l'espace français ne se sont pas faits sans mal et il faut pointer comment souvent chacune des immigrations la plus récemment arrivée est en butte à celle qui la précède. En tous les cas, c'est bien autour d'un « problème d'une immigration maghrébine » que le sujet devient plus particulièrement sensible en France ces dernières années. Mais il ne peut y avoir de début de compréhension de ce qui se joue depuis une vingtaine d'années sans revenir sur un passé colonial qui ne passe pas. De ce point de vue, les enjeux liés à la décolonisation et surtout la guerre qui ne dit pas son nom pendant plus de trente ans – la guerre d'Algérie – constituent autant de moments d'une histoire nationale qui n'est toujours pas faite ; histoire qui n'est pas faite pour tous ses protagonistes : qu'ils soient pieds-noirs, harkis, militants du FLN ou du MNA, ou soldats français du contingent, tout se passe comme si dans la transmission de cette histoire, une coupure irrémédiable s'était produite et avait permis pendant plus de trente ans de nombreuses occultations.

On ne peut pas dire qu'il y ait un discours politique fort sur les questions d'intégration avant les années 1980. D'une certaine façon, on pourrait dire que les discours sur le modèle français d'intégration élaboré dans les années 1980 viennent répondre et constituer le contre-discours d'Etat à la rhétorique du Front National. Jusqu'aux années 1980, les termes employés sont ceux d'assimilation ou d'insertion : un concept dur et un concept mou. Les débats au début des années 1980 sont relativement optimistes. Sont célébrées les vertus du melting-pot dans la suite des marches des beurs en 1983 et 1984 et dans la récupération politique qu'en fait SOS Racisme créée en 1985. Les choses se crispent cependant rapidement. D'une part, les débats relatifs à la nationalité, son obtention et l'histoire du modèle de nationalité française – droit du sol contre droit du sang ou imbrication des deux – puis la visibilité de l'Islam à la même époque entraînent de nouvelles interrogations.

C'est l'affaire du foulard à la fin des années 1980 qui engendre la constitution d'un Haut Conseil à l'Intégration puis dans la foulée d'un ministère et d'un secrétariat d'Etat à l'Intégration qui vient enfin valider le terme et lui donner consistance politique. Rappelons les termes du débat relatif au foulard. La question était de savoir si oui ou non le foulard, porté par les jeunes filles de confession musulmane dans l'enceinte de

leurs établissements scolaires était un signe religieux distinctif ou non. Si oui ou non, il était légitime pour les chefs d'établissement d'exclure ces jeunes filles. Il s'agissait donc bien de remettre sur la table des débats relatifs à la laïcité française, à sa construction historique et à son évolution. De même qu'en 1984, lors des débats relatifs à l'école privée, la réponse politique donnée à cette fameuse question du foulard ne permit pas vraiment de clarifier les choses. A tel point qu'aujourd'hui encore sur la question du foulard résident des divergences entre l'avis du Conseil d'Etat plutôt favorable à son port et les circulaires ministérielles de l'Education Nationale qui laisseraient la décision de l'exclusion des élèves à l'appréciation locale des chefs d'établissements. En tous les cas, la construction médiatique de ce phénomène fût suffisamment forte pour que le pouvoir central décide de mettre en place le Haut Conseil à l'Intégration qui va tenter durant les années 1990 d'établir une doctrine en matière de politique d'intégration. L'intégration est alors officiellement définie. C'est «un processus spécifique par lequel il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents tout en acceptant la subsistance des spécificités culturelles, sociales et morales en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité ». ¹ Si une haute autorité est définie et trace le cap, elle a son pendant administratif, le Fonds d'Action Sociale, qui à travers ses délégations régionales œuvre localement à l'intégration des populations immigrées à travers le financement de nombreuses actions ou associations issues de l'immigration.

Désormais donc, la politique est à l'intégration. Pour les sociologues, le concept d'intégration est évidemment fortement connoté puisque il constitue un des fondements de la sociologie durkheimienne. Mais l'intégration dont il est question ici vient dévier la terminologie durkheimienne du social à l'ethnique. Il n'est pas certain que ces confusions entre social et ethnique soient toujours bien levées aujourd'hui. Le paradoxe de cette situation est qu'en définitive, au moment même où les recherches tant historiques que sociologiques se multipliaient, au moment même où les discours politiques se crispaient sur un soi-disant modèle français d'intégration, le modèle si tant est qu'il existait montrait certaines défaillances ou plutôt, la manière dont ces travaux en rendait compte obligeait à d'autres regards. Ainsi de la question d'une insertion individuelle de l'individu migrant dans la société française telle qu'elle était postulée par le modèle. C'est au moment même où l'on revient en force sur une insertion individuelle de l'individu dans la société française que de nombreux travaux montrent bien comment les modes d'insertion des individus d'origine immigrée dans la société française sont largement redevables de réseaux familiaux et communautaires, de logiques très collectives.

3 De l'intégration à la lutte contre les discriminations

Dès le début des années 1990, le terme même d'intégration ne faisait plus sens pour les populations à qui il s'adressait. « Assimilation, intégration, insertion, les mots en tition, on en a marre », tels étaient souvent les propos des jeunes d'origine immigrée pour qui pourtant ces termes étaient proposés. L'intégration devenait contre-productive. De nombreux travaux réalisés, en particulier sous l'égide d'Alain Touraine et de son équipe, insistaient sur les modes de disjonction en cours. Ces fameuses populations à

¹ Cf le rapport du Haut Conseil à l'Intégration de février 1991.

intégrer étaient de plus en plus et de mieux intégrées culturellement. Par contre, socialement et économiquement, elles étaient de moins en moins intégrées puisque bien souvent en prise avec le chômage... Parallèlement, des travaux insistaient sur la pertinence ou non du national dans un contexte de montée en puissance de l'Europe. La question de l'intégration qui renvoyait à un espace national spécifique et donc à un cadre intégrateur national n'était-elle pas en très de s'évanouir sous la pression de la construction européenne ? Tels étaient les discussions dans la première moitié des années 1990. Didier Lapeyronnie n'hésitait pas ainsi à déclarer : « le thème de l'intégration des immigrés n'a plus de sens parce que la catégorie immigrée s'est dissoute comme celle d'intégration avec l'effondrement du modèle des sociétés nationales. »²

Peu à peu, un glissement s'est opéré qui, partant des critiques sur le discours de l'intégration, discours très généreux et universalisant s'est intéressé à la concrétude des situations vécues. La discrimination vient remplacer alors le terme même d'intégration. Le travail du ministère de Martine Aubry à partir de 1997 y a largement contribué. La date de 1997 n'est pas neutre, elle correspond aussi au 2 octobre 1997 à la signature du traité d'Amsterdam qui dans son article 30 insiste sur la lutte contre les discriminations. Deux points paraissent ici emblématiques. D'une part, la loi de 1998 contre les exclusions et d'autre part toutes les transformations administratives et juridiques liées à la lutte contre les discriminations. Ainsi, on a vu récemment la transformation de la dénomination du FAS en FASILD (Fonds d'Action Social pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), la mise en place du 114, numéro d'appel gratuit sur les discriminations raciales et du GELD (Groupe d'Etude et de Lutte contre les Discriminations), lieu d'observation de la réalité de ces mêmes discriminations. Aujourd'hui, cependant, ces lieux sont plus une manière de recueillir les plaintes et la réalité des discriminations qu'une manière de les traiter véritablement.

C'est qu'il a fallu beaucoup de temps pour reconnaître la place des discriminations dans notre pays. Rappelons juste, là encore pour mémoire, la surprise du président de la République qui venant à Vaulx-en-Velin en 1995 découvre avec stupéfaction qu'il existe de fortes discriminations à l'entrée dans les boîtes de nuit pour les jeunes issus de l'immigration maghrébine. SOS Racisme en fera un mode d'action politique et juridique en mettant au point le testing qui permet de tester les responsables d'établissement de nuit en vérifiant et en faisant constater par huissier qu'ils acceptent ou pas ces mêmes populations.

Paradoxalement, la politique de la ville a peut-être le plus invisibilisé les enjeux propres à l'immigration. En enfermant les débats relatifs à l'intégration conçue comme strictement individuelle, en faisant du territoire le lieu de l'habitant et non pas du circulant, les populations migrantes ont été rêvées sur le mode de la dispersion individuelle dans la population française d'une part et sur le modèle achevé de la sédentarisation définitive d'autre part. Les rapports particuliers entretenus entre la France et les pays pourvoyeurs des populations migrantes ont été amnésiés, les regards sur ces populations rendus fixes. Or les enjeux relatifs à l'immigration posent bien plus

² In « Les politiques locales d'intégration des minorités immigrées en Europe et aux Etats-Unis », Paris, ADRI, 1990, p 24.

de mouvements et de mobilité que l'entreprise réificatrice et sédentarisante ne la postule. On assiste à des renversements de tendances, à tout le moins à de sérieuses recompositions. Pendant longtemps, et pour certaines villes il y a encore très peu de temps, la ville n'existait que par la campagne qui la nourrissait. Toute une économie rurale permettait à des populations urbaines entassées dans les faubourgs de vivre, par le biais des solidarités familiales. A la reproduction des rapports ville-campagne engageant des économies particulières se substitue un nouveau rapport transfrontalier, où c'est la France qui joue parfois le rôle de campagne pour certains pays du Maghreb en particulier. Renversement étourdissant que nous n'avons peut-être pas encore mesuré. De la même manière certains pensent le renversement des comptoirs coloniaux et voient en Marseille, un nouveau comptoir colonial commercial, apparu là sans que l'on y prenne garde et s'installant dans les réseaux mondiaux de l'économie souterraine...³ Le regard des populations migrantes peut être tourné vers la France et le pays d'origine, l'un n'est pas exclusif de l'autre.

En bref, les questions liées à l'intégration permettent de parler de beaucoup de choses dans une confusion souvent savamment entretenue : on fait une lecture ethnique de problèmes sociaux, une lecture républicaine de questions politiques, une lecture culturelle de problèmes identitaires, une lecture intégriste des enjeux de laïcité...

Avant d'aborder des entrées plus thématiques, il faut avancer quelques paradoxes récents dans ces questions d'immigration et d'intégration. Le premier concerne évidemment l'ethnisation croissante des modes d'approche qui ont tendance à laisser de côté les entrées sociales ou économiques dans un moment où justement certaines prévisions européennes tendent à faire penser que l'immigration pour des raisons économiques et sociales sera sans doute nécessaire pour nos sociétés occidentales vieillissantes. Ne serait-ce que pour payer nos retraites ! Le deuxième concerne la place des femmes. Alors même que de nombreux travaux émergent autour de la question des genres et des divisions hommes/femmes dans la société française, il y a comme une masculinisation de la pensée de l'immigration qui ne daigne s'intéresser à la question des femmes qu'à travers le prisme de l'école et la plus grande réussite des jeunes filles issues de l'immigration maghrébine en particulier, répétant cette force d'un modèle d'assimilation qui fait porter son poids sur les deuxièmes générations... Pour le dire autrement, il y a toujours une lecture sociale **ou** ethnique de l'immigration et des problèmes d'intégration, beaucoup moins souvent une approche sociale **et** ethnique.

4 Entrées thématiques

Balayons maintenant rapidement quelques approches thématiques pour rendre compte des fluctuations de ce couple immigration/intégration. En entrant dans des axes thématiques, le fameux modèle d'intégration est mis en berne et laisse souvent la place à des bricolages conceptuels, locaux, variants qui montrent un sérieux pragmatisme de la question de l'intégration plutôt qu'une doctrine définitivement fixée dans le marbre immuable de la loi.

³Tarrius A., "Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine", Aube, 1995.

L'éducation

On l'a dit, c'est autour de la question scolaire qu'a longtemps été pensée la capacité assimilatrice puis intégratrice. C'est par la mise en place des CLIN (Classes d'initiation) en 1970 et des CLAD (classes d'adaptation) en 1973 puis des CEFISEM (Centres de Formation et d'Information pour la Scolarisation des Enfants de Migrants) toujours en 1973 que la question de l'immigration commence à faire sens à l'école. Mais elle est restée référencée sur l'idée d'un retour au pays des populations scolarisées d'où la spécificité des structures scolaires qui les accueillent. Mais c'est surtout autour des ELCO (Enseignement des Langues et Cultures d'Origines) que les débats entre universalisme et différenciation vont se tendre, l'Education nationale ayant du mal à accepter ces enseignements dispensés par des personnes qui ne sont pas issues de son corps. Les questions d'intégration vont être appréhendées dans le monde scolaire pendant longtemps à la marge et sous le mode d'un tabou important : celui du détour de la carte scolaire ou comment les parents (qu'ils soient français ou d'origine immigrée d'ailleurs cherchent à éviter les classes qui seraient à 80% d'origine immigrée). Comme l'Education Nationale est incapable, tout comme de nombreuses autres institutions d'ailleurs, de définir ce qu'est un immigré, on voit bien les méandres de ces désignations stigmatisantes. C'est l'une des difficultés importantes du terme intégration dans sa réception courante. Il induit une fixation sur du quantitatif alors même que, processus, il devrait induire du qualitatif.

Il y a eu à la fin des années 80 et au début des années 90 tout un courant autour de la pédagogie interculturelle et de la nécessité pour les enseignants de s'ouvrir à la réalité des nombreuses cultures que l'école pouvait accueillir en son sein. Ce mouvement s'inscrivait d'ailleurs dans le prolongement des ZEP (Zones d'Education populaires, devenues aujourd'hui Réseaux d'Education Populaire). La mise en œuvre des ZEP était portée depuis la fin des années 60 par des pédagogues innovants fortement influencés par les expériences anglo-saxonnes, anglaise en particulier. Lorsqu'elles sont mises en place en 1982 sous le ministère Savary, elle creuse de l'intérieur même du modèle de l'intégration ses propres contradictions. Le ministère le plus extra-territorial dans ses missions traditionnelles et la représentation qu'il se donne de ses missions se doit de s'engager dans des logiques de discriminations positives. Cette tension entre l'ouverture de l'école à son environnement extérieur et donc à la spécificité de ses publics et la visée traditionnelle d'une représentation identique et égalitaire de ces mêmes publics est encore constitutive des politiques scolaires même si la spécificité des publics issus de l'immigration tend à être dissoute.

Car cette tension est en train de céder la place à la montée des incivilités, à la résorption des conflits au sein des établissements scolaires et enfin avec les nouvelles procédures que nous pouvons voir aujourd'hui (Contrats Educatif Locaux, Contrats Temps Libres) à une mise dans l'activité des enfants des classes populaires qu'elles que soient leurs origines ethniques plutôt que de les laisser abandonner à l'école de la rue. Pour résumer brutalement les vingt dernières années, on est passé des problèmes des enfants d'origine immigrée à l'école aux problèmes que poseraient ces mêmes enfants d'origine immigrées dans les établissements scolaires.

Le logement

Avec la question scolaire, c'est le logement qui est le deuxième grand problème lorsqu'on aborde les questions d'intégration bien plus que toutes les gloses autour de la montée des intégrismes et des islamismes... Ce sont deux problèmes d'autant plus durs à résoudre techniquement, qu'ils engagent des électeurs dans leurs choix de vie et qu'à ce titre, ils participent implicitement de gestions clientélistes locales.

L'histoire du logement des populations d'origine immigrée est bien souvent celle d'une amnésie : l'extrême misère des conditions de peuplement d'une majorité de personnes d'origine immigrées jusqu'aux années 1970 qui prend d'ailleurs la place d'une autre amnésie : l'extrême difficulté des populations françaises ouvrières à se loger en ville dans l'après-guerre. C'est principalement autour des questions du logement que les questions posées par les populations issues de l'immigration sont les plus nombreuses et souvent l'objet des discours les plus généreux même si leur consistance bute sur les pratiques locales. L'objectif général de mixité des populations tient ici lieu d'argumentaire et dispense de s'interroger sur la mixité comme concept... C'est aussi du côté du logement que la faiblesse du modèle d'intégration éprouve sa consistance. Les politiques du logement en direction des populations immigrées ont évolué depuis cinquante ans entre prise en compte de la spécificité et volonté de mixité.

Dans les années 50 et 60, pour répondre aux difficultés très vives du logement pour les populations immigrées, assignés soit dans les centres-villes anciens insalubres, soit dans les bidonvilles, se met en place la filière spécialisée des foyers de travailleurs migrants. L'objectif est bien de proposer du logement spécifique pour des populations spécifiques. Puis dans à la fin des années 60 et pendant les années 70, une filière apparaît, préalable à l'entrée dans le parc HLM, c'est la filière des cités de transit. Dans les années 70 et 80, les populations issues des classes moyennes françaises ou des classes populaires supérieures accèdent massivement à la maison individuelle. Du coup, les populations immigrées qui patientaient à l'entrée du parc HLM accèdent massivement à ce même logement HLM. Cet effet de masse a des effets immédiats : pour en sortir, la mixité devient l'objectif. Lorsque les populations d'origine immigrée accèdent enfin au parc HLM, après un long détour par la spécificité, l'objectif des politiques publiques se transforme : il s'agit de promouvoir la mixité et donc d'une certaine façon de rêver la dispersion individuelle des familles immigrées dans l'espace national alors même que jusqu'à présent, leur insertion dans cet espace était pensée sur le mode de la spécificité communautaire... La mixité érigée en mot d'ordre par la Loi d'orientation sur la Ville en 1991 et toujours reprise depuis aura pour effet de fortement invisibiliser la question du logement des populations immigrées d'une part et d'autre part de s'avérer très contre-productive. Sans caricaturer, on peut dire que la mixité empêche de faire entrer de nouvelles populations d'origine immigrée dans le parc HLM et parallèlement oblige celles qui y sont déjà à très peu en bouger. Les récents travaux du GELD évoqués plus haut sont assez éloquents à ce propos.

L'actualité récente met fin au basculement pour mieux unir les deux pôles en tension de la spécificité et du traitement égalitaire. L'heure est à la fois à la lutte contre les discriminations et donc à la reconnaissance de nouvelles entrées spécifiques alors que parallèlement, la mise en place de la LOI SRU oblige les villes françaises de manière

très égalitaires à aller toutes vers le quota de 20% de logements sociaux sur leur territoire.

L'emploi

L'emploi est le sujet souvent fondateur de la migration et pourtant le thème pour lequel les politiques publiques ont le plus faiblement porté des volontés d'intégration. Autant dans le champ du social, du logement ou de l'éducation, on sent bien depuis une cinquantaine d'années un balancier entre reconnaissance et déni des spécificités ethniques, autant, dans le champ de l'emploi, tout se passe comme si la question ne se posait pas puisque l'intégration par le travail favorise bien l'intégration dans la société. C'est aussi le thème où les dénonciations des immigrés ont été les plus fortes, populations immigrées régulièrement accusées de prendre le travail des français. Ce qui est assez explicite dans le champ de l'emploi, c'est la succession des barrières juridiques à l'accès à l'emploi pour les populations de nationalité étrangères. Ainsi, si la fonction publique s'est ouverte depuis seulement 1991 aux ressortissants de la Communauté Européenne, ce n'est pas le cas pour les non-communautaires. On est donc dans une situation où d'un côté on reconnaît des spécificités inscrites dans la loi qui valent comme autant de refus à l'embauche. Le cas le plus emblématique est évidemment celui des médecins étrangers dans les hôpitaux avec leur statut précaire de contractuels. De l'autre côté, tout a longtemps été pensé comme si les discriminations au travail n'existaient pas. Là encore, différents travaux ⁴ montreront la réalité de fonctionnements racistes des employeurs mais aussi parfois des agents des services publics. Mais on touche là de la part des employeurs ou des personnes concernées à une forte dénégation de la réalité des discriminations.

Plus largement, on est passé de l'évidence d'une intégration par le travail jusqu'aux années 1970 à la remise en cause de celle-ci puis enfin à la fin des années 1990 à la mise en exergue des modes de discriminations et de racisme dans l'entreprise. Discriminations et racisme qui sont d'autant plus difficiles à prouver que la victime se doit de faire la charge de la preuve de la discrimination. L'arsenal juridique est aujourd'hui mieux affirmé en France depuis la récente loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations raciales dans l'emploi. En particulier, un aménagement est justement fait de la charge de la preuve, la victime devant simplement établir des faits, l'employeur devant ensuite prouver que sa décision n'a pas été prise sur un motif discriminatoire et le juge formant ensuite sa propre conviction.

Cependant, plus que d'outil juridique, c'est du côté de la formation qu'il faudrait mieux porter l'attention. De ce point de vue là, et plus largement en ce qui concerne la place des discriminations dans le monde du travail, le modèle français d'intégration se trouve bien devant son point aveugle : comment pouvait-il continuer à s'avérer efficace alors même que sur le point sensible qui détermine la place d'un individu dans la société, il se trouvait au mieux démuné au pire ignorant ?

⁴ Parmi ceux-ci Philippe Bataille et Véronique De Rudder.

La question du droit de vote

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 amène un grand espoir pour les populations d'origine immigrée qui sera parfois bien vite refroidi. La grande nouveauté est évidemment le droit d'association et la décision de permettre aux personnes étrangères de créer des associations. Mais dans le même temps que cette avancée politique se concrétise, l'une des 110 propositions du candidat François Mitterrand reste lettre morte : il s'agit de la proposition relative au droit de vote des étrangers. Bien sûr, des expériences diverses d'association des immigrés à la délibération publique du conseil municipal sont créées, ainsi à Mons-en-Bareuil dans les années 1980. Cependant, la participation proprement politique des étrangers en France reste barrée par une histoire constitutionnelle d'indivisibilité de la représentation nationale. De fait, donc coexistent aujourd'hui trois types de citoyens dans l'espace politique français ; ce qui ne rajoute pas à la simplicité de la compréhension : les citoyens français, les citoyens communautaires qui ont le droit de vote aux élections locales et européennes en France s'ils y résident et enfin tous les non-communautaires qui n'ont pas le droit de vote... Si le droit de vote reste en suspens, la possibilité de la participation via les associations ou encore les mises en place récentes des conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants permettent néanmoins quelques débuts de reconnaissance.

Un mythe mobilisateur ?

C'est sans doute les termes de reconnaissance et de visibilité qui caractérisent aujourd'hui le mieux les phénomènes évoqués. Nécessité de la visibilité ethnique dans l'espace public pour sa reconnaissance, reconnaissance difficile de cette même visibilité tant elle est contraire au fonctionnement traditionnel de notre espace public monocentré sur la figure immuable de l'égalité qui n'admet aucun début de différenciation. Entre les deux se tendent tous les débats entre républicains et démocrates, entre communautaristes et défenseurs d'une identité et d'une spécificité française...

Nous n'avons pas vraiment insisté jusque-là sur les méandres juridiques des questionnements liés à l'intégration et aux questions d'immigration en France tant le sujet est vaste et la politique menée finalement beaucoup plus sinueuse que linéaire. Pourtant, il y a du côté même de l'Etat français et de ses plus hautes autorités administratives des réflexions en cours qui témoignent, qu'à l'écart des passions politiques, des transformations plus discrètes sont à l'œuvre. Ainsi du principe de discrimination positive tant décrié. Le Conseil d'Etat dans son rapport annuel de 1996⁵ nous indique que les discriminations se rencontrent fréquemment en droit français, qu'elles sont une variante de la discrimination justifiée qui est elle-même issue de l'article 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Ainsi, l'entrée politique autour du concept d'égalité montre beaucoup de vigueur et de crispation. L'entrée par la casuistique juridique montre plus de relâchement... Tous les débats autour de l'équité plutôt que l'égalité ont ici permis d'avancer un peu plus sur la réalité

⁵ Conseil d'Etat, « Etudes et Documents n°48 : Rapport public 1996 sur le principe d'égalité », Paris, La Documentation française, 1997, p 86-87.

d'une crispation sur des logiques purement égalitaires qui, de fait, deviennent contre-productives.

L'intégration apparaît alors plus comme un mythe mobilisateur qui rassemble les paradoxes de la machine étatique et de son avancée à deux temps. Se superposent en effet deux modèles concurrents et opérants. D'un côté, travaille toujours la machine égalitaire qui est le modèle idéologique de la longue durée de l'Etat français : le modèle du dire qui a fait beaucoup. De l'autre côté, émerge de plus en plus un autre modèle : le modèle du faire dont on a peu dit. D'un côté, l'intégration rêvée sur un mode individuel, égalitaire, non spécifique, non discriminant. De l'autre côté, la réalité de cette intégration, facilitée par des entrées collectives, discriminantes et spécifiques. Si le terme d'intégration est si problématique dans l'espace national français, c'est qu'il est au coeur des écarts entre un dire et un faire, entre le modèle de la réalité et la réalité du modèle.

II Autour de l'immigration à Lyon

1 Approche historique

Lyon, comme toutes les villes françaises a une longue tradition d'accueil de populations étrangères. Sans remonter jusqu'aux banquiers et marchands italiens au XVIème siècle et pour limiter le propos en repartant du XIXème siècle, c'est principalement autour de la commune puis du quartier de la Guillotière que se mettent en place les premières arrivées massives de populations migrantes dans la ville. Le multiculturalisme de Lyon est là depuis toujours contenu dans la situation géographique de la ville et à la place du Rhône comme fleuve frontière. Ces populations migrantes sont pendant la première moitié du XIXème siècle issues des régions environnantes : Auvergne, Limousin, Savoie... Rappelons que la Savoie reste italienne jusqu'en 1860. C'est l'immigration italienne qui fait nombre et visibilité à la fin du XIXème siècle. L'assassinat du Président de la République Carnot par un anarchiste italien Caserio à Lyon entraînera la vindicte des populations lyonnaises qui iront se venger sur les commerçants italiens et les populations italiennes du centre de la ville et de la rive gauche du Rhône. Le souvenir des violences d'Aigues-mortes en 1893 est encore tout chaud.

La Guillotière, à travers son bâti, est emblématique des modes d'implantation, d'inscription territoriale et de visibilité qui se répète de la moitié du XIXème siècle jusqu'à la moitié du XXème siècle. Le cycle de la migration se répète pour des populations différentes : des savoyards aux dauphinois puis aux italiens puis aux maghrébins. Hommes seuls la plupart du temps qui retournent fréquemment au pays ou font souvent la navette entre les terres lyonnaises et leurs terres d'origine, surpeuplement dans les logements garnis ou hôtels bon marchés, proximité des cafés qui assurent la convivialité entre personnes de même origine ; telles sont les caractéristiques de l'histoire de ces migrations successives. Nous insistons sur la Guillotière au XIXème siècle, tant les travaux d'Yves Lequin l'ont montré, elle tranche d'avec la Croix-Rousse par ses origines bigarrées et variées, par le nomadisme de sa population contrairement à la Croix-Rousse où le prolétariat est beaucoup plus sédentarisé et attaché à la fabrique.

Dans l'entre-deux guerres, l'immigration algérienne commence à s'implanter à Lyon remontant le bassin rhodanien à la recherche de travail dans les industries locales. Parallèlement, on note l'arrivée de populations d'origine arméniennes dont les réussites locales sont connues : les Bahadourian et Napoléon Bullukian ont marqué les mémoires, l'un par la fondation qu'il a permis de créer après sa fortune dans l'immobilier, l'autre pour la longévité d'une entreprise familiale qui ne cesse de se développer depuis trois générations dans le quartier de la Place du Pont initialement puis ailleurs dans l'agglomération.

Les liens de l'Eglise catholique avec ces implantations successives de migrants ont toujours été tenaces. Deux exemples par mi d'autres à cent ans d'écart. Lorsque le père Chevrier décide de s'implanter à la Guillotière en véritable missionnaire de l'Eglise Catholique au milieu du XIXème siècle, sa mère ne peut que s'offusquer : « que va-t-il donc faire chez ces sauvages ? »... Plus récemment, le père Le Masne sera un des premiers à organiser sur l'agglomération lyonnaise des cours d'alphabétisation des populations maghrébines dès après la seconde guerre mondiale. Il faut insister sur les

liens des catholiques avec l'immigration tant pour certains d'entre eux, c'est moins vrai des populations juives, le détour colonial à travers une mission de coopération permettra que s'instaure à partir de l'expérience de là-bas une volonté d'accueil des personnes ici. Ce sont en particulier tous les militants issus de la gauche des années 50 et 60 qui soutiendront l'indépendance algérienne et dont la mémoire à l'échelle de l'agglomération est souvent minorée. Dès l'entre-deux guerre, le processus migratoire se poursuit principalement pour les communes de l'Est lyonnais (Saint-Priest, Décines, Saint-Fons, Vénissieux, et enfin Vaux-en-Velin, ...) Autant de communes qui voient leur population croître très rapidement entre les années 30 et les années 70 grâce en particulier aux flux migratoires issus de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et du Maghreb.

Aujourd'hui, ce sont surtout les populations issues des pays de l'Est qui font l'actualité de l'immigration même si ce sont de fait des populations issues depuis longtemps de pays lointains qui sollicitent le plus les regards. On retrouve alors une vieille tendance de la question migratoire à la fois lancinante, désespérante et pourtant pleine de promesses : la société dans son ensemble estime plus les populations arrivées les avant-dernières que les dernières...⁶ Ce sont donc les Roms de Roumanie ou de l'ex-Yougoslavie qui entrent actuellement dans la place lyonnaise et font réémerger la figure du bidonville alors qu'à Vaux-en-Velin s'installe une communauté comorienne ou que les turcs s'implantent non sans mal tant à Bron-Terrailon qu'à Saint-Priest dans des copropriétés privées.

2 Entrées thématiques

Les entrées thématiques à l'échelle de l'agglomération butent sur les entrées en termes de compétences techniques et politiques. Comment parler de visées globales intercommunales sur des champs comme ceux du scolaire ou de l'économique ? C'est donc plutôt sur le logement et la question associative que nous insisterons. Pourtant, depuis une vingtaine d'années, à partir de ces banlieues en particulier, les questions de l'intégration des populations d'origine immigrées à Lyon ont toujours été d'actualité.

L'éducation

Sur le domaine scolaire, des expériences innovantes autour de publics dits « difficiles » ont lieu dès les années 80 à Lyon. Le collège Paul Eluard à Vénissieux est alors à la pointe d'un début de territorialisation de l'action éducative. C'est l'histoire d'un collège qui, implanté aux Minguettes, voit son fonctionnement profondément se transformer grâce à l'initiative des personnels en place sur l'impulsion du chef d'établissement Michel Delay qui donnera son nom au centre ressources de l'IUFM plus de dix ans plus tard; centre ressource qui lui même remplacera le CEFISEM. Le collège Paul Eluard est en effet le premier par exemple

Là encore on peut dire que les associations sont nombreuses à œuvrer dans le champ scolaire autour de ces questions, à la marge, à l'échelle des quartiers, à travers l'aide à

⁶ Voir le sondage Sofres de Lyon-Mag de Septembre 2002 où ce sont les jeunes de banlieues qui recueillent les suffrages des publics prioritaires d'un effort de solidarité local.

de petites associations que le FAS a financé dès les années 1980 pour promouvoir le lien entre parents, enfants et enseignants. Avec la montée des nouveaux dispositifs, la question de la spécificité des enfants issus de l'immigration tend à disparaître, elle fonctionne un peu comme la participation des habitants dans le cadre des Contrats de Ville ou encore comme l'intégration des populations d'origine immigrées dans ces mêmes contrats de ville, elle se transversalise. En clair, elle reste une préoccupation transversale à de nombreuses autres thématiques (lien avec les familles, ...).

L'emploi

C'est le secteur qui est à la fois le plus sensible à la question et celui où, en définitive la puissance publique a le moins de prises, par définition mais où pourtant, elle pourrait favoriser les quelques outils dont elle s'est dotée ces dernières années. La banalisation du racisme dans l'entreprise est à la fois latente, quotidienne et d'autant plus facilement acceptée que les contraintes à l'accès à l'emploi sont fortes. Là encore, ce sont des associations liées soit aux questions des populations immigrées pour l'une, soit au mouvement catholique pour l'autre qui s'en sont emparés localement avec des réussites diverses. ISM-CORUM a ainsi lancé dans le cadre de financements européens un programme ASPECT où différentes déclarations et chartes ont été signées au niveau régional par les partenaires sociaux, qui ont entamé avec l'appui des pouvoirs publics des actions en direction des entreprises. Parallèlement, Economie et Humanisme a établi le premier guide national pour « Lutter contre les discriminations raciales sur le marché du travail » pour le compte du Ministère de l'emploi et la Solidarité en 2000.

Pourtant, il faut croire que ces intentions ne suffisent pas. A preuve caricaturale des écarts entre le volontarisme national et la réalité locale, cette enquête réalisée dans le cadre des travaux de Millénaire 3 où ni ANPE ni les responsables du PLIE intercommunal ne souhaite répondre sur les questions de l'intégration des populations d'origine étrangère. Comme s'il n'y avait pas de problèmes... Là encore, peut-on vraiment parler d'un enjeu d'agglomération sur ces questions ? Entre la dénégation traditionnelle du problème et les interrogations quant à sa prise en charge, la voie possible est étroite.

Le logement

Reprenant l'histoire nationale, l'histoire locale montre bien les variations entre spécificité et idéal de mixité. Rappelons que ce qui tenait lieu de foyer dans les années 1950 pour les travailleurs issus du Maghreb, c'était l'ancienne caserne de la Part-Dieu désaffectée avant que d'être rasée pour être remplacée par le centre commercial.

L'histoire d'association comme celle d'Aralis montrent bien les fluctuations de la puissance publique locale quant aux questions de logement. Passer de la Maison du Travailleur Etranger à Association Rhône-Alpes pour l'Insertion Sociale traduit bien des mutations en cours qui sortent la question de l'immigration de ses origines spécifiques. En d'autres termes, les foyers conçus dans les années 50 et 60 pour des populations immigrées se diversifient de plus en plus pour accueillir tout type de populations...

Le tissu associatif lyonnais autour du logement et plus généralement de l'accueil des nouvelles populations immigrées est particulièrement fort et riche d'expérience. Que ce soit l'ALPIL, Forum-Réfugiés, ARALIS, Habitat&Humanisme pour les plus grosses et les plus visibles des associations. Ces associations ont la particularité de travailler en lien très fort avec la commande publique ou les financements publics puisque leur viabilité en dépend tout en maintenant une résistance forte à toute tentative d'instrumentalisation. Ainsi, l'ALPIL, au début des années 1990, par un bricolage fructueux avec la Communauté Urbaine de Lyon peut participer à la mise en place des premiers observatoires du logement ou encore à la première Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale liée aux questions du saturnisme infantile. Cependant, cette richesse du tissu associatif ne doit pas masquer la faiblesse des volontés politiques sur les questions des liens complexes et logement et immigration. Dans l'agglomération lyonnaise comme ailleurs, la mixité permet surtout de contraindre l'entrée au logement HLM de populations sur des critères ethniques dont on peut interroger la pertinence d'autant plus qu'ils restent non-dits au grand jour et pourtant vécus au quotidien par les professionnels qui en ont la charge.

Aujourd'hui, les questions liées au logement sont toujours aussi cruciales tant du côté des nouveaux arrivants avec la réapparition de bidonvilles, aujourd'hui en 2002 à Vaulx-en-Velin, à la place de l'emplacement du futur multiplexe que du côté des populations logées dans le parc HLM. Les velléités de démolition des grands ensembles avancés par de nombreuses municipalités comme une nécessité locale posent à l'échelle intercommunale de nombreuses questions : comment ménager pour les populations ces opérations d'envergure ? Comment tenir ensemble la croissante socialisation de la demande et la diversification de l'offre qui va vers toujours plus de produits de meilleure qualité et donc plus coûteux ? Et surtout comment lutter contre les processus de stigmatisation du logement social qui font que n'importe quel nouveau programme en banlieue ouest de Lyon est vite en butte à la résistance des riverains. Autant les rivalités entre communes dans le captage des entreprises ont pu se résoudre à travers la taxe Professionnelle Unique, autant sur la question du logement, depuis des décennies, les communes à l'intérieur de l'agglomération jouent à se renvoyer ceux qu'elles considèrent comme immigrés qui sont souvent français... Une véritable politique du logement à l'échelle de l'agglomération reste encore à construire.

Le milieu associatif

Il y a de longue date à Lyon un milieu associatif intéressé aux questions d'immigration. Sa principale caractéristique fût peut-être même le trop plein tant ce milieu, en particulier dans les années 1970 eût du mal à trouver et dégager des positions communes. Il n'est pas anodin de constater qu'il n'y eût jamais d'ASTI⁷ à Lyon, alors même que dans de nombreuses autres villes de France, c'était un des lieux de rassemblements de militants attachés aux questions d'immigration. En remontant donc dans les années 60 et 70, le milieu associatif lyonnais autour des questions de l'immigration est particulièrement vivace tant il mélange militants de la gauche et de l'extrême gauche, syndicalistes, réseaux de catholiques ou de protestants. L'arrivée de la gauche au pouvoir municipal en 1977 puis présidentiel en 1981 joue d'une certaine

⁷ Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés.

façon à Lyon comme dans d'autres villes de France comme un paradoxe : la réussite de la gauche au pouvoir, c'est l'échec des associations en lien avec les populations immigrées. Au début des années 1980, seule reste en lice, la CIMADE⁸. Ce n'est pas neutre puisque c'est cette association en définitive qui fait le lien entre la génération associative des années 70 et celle à venir des années 80, entre les luttes auprès des travailleurs immigrés sur leurs lieux de travail et les luttes des jeunes issus des banlieues lyonnaises.

C'est du côté du renouvellement associatif autour des enjeux liés à l'intégration⁹ qu'est sans doute l'apport le plus important de ces vingt dernières années à Lyon. Pourtant, tout se passe comme si cette effervescence associative autour des associations de jeunes issus de l'immigration dans les années 1980 n'avait jamais pu déboucher sur un relais politique. C'est d'abord autour de bavures policières que les premières mises en visibilité d'un futur « phénomène beur » prennent formes.¹⁰ Ce sont les premières grèves de la faim qui sont lancées en 1981 par le père Delorme, le pasteur Jean Costil et des jeunes en particulier de Vénissieux.

Lyon est alors la ville à l'origine des deux grandes marches des « beurs » en 1983 et 1984, la ville dont on parle en haut-lieu depuis les événements des Minguettes de l'été 1981 et la mise en place des premières opérations prévention été consécutives : le début de l'institutionnalisation de la politique de la ville. La marche de 1983, lancée par Toumi Djaidja avec le soutien de Christian Delorme constitue et est pensée comme une alternative non-violente aux relations musclées voire criminelles qu'entretient la police avec les jeunes issus de l'immigration. Ensuite, c'est le mouvement de Zaama d'banlieues puis les JALB qui permettent qu'une députée issue de l'immigration maghrébine lyonnaise soit représentée au parlement européen : Djida Tazdaït.

Ce milieu associatif est particulièrement foisonnant dans les années 80 et le début des années 1990 porté qui plus est par les premiers financements qui arrivent dans le cadre de la Politique de la Ville et en particulier avec le FAS. Très vite cependant, les enjeux relatifs à la professionnalisation de ces jeunes porteurs de projets associatifs, la circonscription des enjeux qu'ils portent au local ou aux effets quartiers font finalement que le territoire local, ressource initiale devient une contrainte pour ces militants qui peu à peu abandonnent le terrain dans les années 90. Les professionnels de la Politique de la ville, et au premier plan d'entre eux les chefs de projet, qui avaient permis par leur soutien d'aider à la structuration de ces associations courent aujourd'hui derrière ces mêmes associations à travers la répétition incantatoire du discours de la participation des habitants... Ces jeunes membres d'associations avaient aussi la particularité de venir bousculer les habitudes professionnelles locales en venant s'opposer aux professionnels en place, en particulier dans les équipements MJC ou centres sociaux, qu'ils connaissaient par ailleurs très bien puisque ces mêmes jeunes étaient passés par

⁸ C'est en tous cas la thèse d'Olivier Brachet dans son article pour la revue « Les Temps Modernes, » mars-avril-mai 1984.

⁹ Il n'est qu'à lire ce même d'article d'Olivier Brachet sur la situation du logement des immigrés dans l'agglomération lyonnaise pour réaliser comment, même si le Grand Lyon a élargi ses compétences techniques sur la question, peu a changé politiquement.

¹⁰ Voir à ce sujet les travaux d'Alain Battégay et Ahmed Boubeker.

ces mêmes équipements... Cette conflictualisation ne fût pas sans effet ni du côté du travail social ni du côté de ces jeunes en voie de professionnalisation.

Plus compliqué encore, ces jeunes militants associatifs, lorsqu'ils continuent à militer, dévient leurs engagements politique de la gauche à la droite. L'exemple de Saint-Fons aux élections municipales de 2001 où une liste de jeunes issus de l'immigration a fait alliance avec la droite locale pour faire tomber l'ancienne équipe municipale socialiste alors même que ces jeunes sont par ailleurs en réseau avec les membres d'Agora à Vaulx-en-Velin qui avaient constitué une liste contre la municipalité sur une logique encore plus à gauche témoigne bien de ces nouvelles complexités. C'est vraisemblablement l'échec le plus flagrant de cette période récente. Il n'est pas simplement lyonnais mais renvoie bien à une histoire nationale où l'instrumentalisation de la question de l'immigration, les attermolements politiques autour du Front National ont permis à la fois l'émergence de jeunes militants et en même temps leur effondrement à grande vitesse.

Pris entre les dénonciations locales des renseignements Généraux autour de l'intégrisme dont participaient réellement une faible partie d'entre eux, accusés de vivre sur le dos du quartier et de se professionnaliser sur les malheurs du quartier pour ceux qui y ont vu un moyen d'entrer dans la vie professionnelle, toujours suspect de ne jamais être clairs politiquement pour ceux qui tentaient de défendre des lignes politiques, soupçonnés d'activités culturelles plutôt que culturelles, ces mouvements de jeunes issus de l'immigration sont en butte aujourd'hui à un sérieux essoufflement sur lequel la politique de la ville essaie de porter un souffle mais qui ne trouve plus aujourd'hui beaucoup d'écho. Dans le même temps les militants restant, recomposent à leur manière de l'action politique sur des bases qui viennent dépasser les clivages traditionnels droite-gauche. Mais pour ces militants restants, combien perdus en milieu de course ? Aujourd'hui, le milieu associatif lié aux questions d'immigration apparaît particulièrement morcellé, de plus en plus professionnalisé et surtout n'ayant que peu de prises sur la réalité des situations vécues dans les quartiers où résident ces fameux publics de l'immigration que l'on ne sait plus définir...

Lyon, une ville internationale ?

Depuis une bonne dizaine d'années, Lyon, son agglomération, ses élites politiques et économiques ne cessent d'entonner le refrain de la ville internationale à venir. Ce qui fait bien le caractère international d'une ville c'est le doublon nécessaire entre la capacité externe de la ville à capter des ressources étrangères mais aussi la capacité interne de la ville à irriguer et reconnaître l'internationalité qu'elle porte en son sein. En bref, l'agglomération lyonnaise a toujours été un lieu de l'internationalité et de l'accueil des populations migrantes. Elle l'a toujours fait sans nécessairement beaucoup le dire. Il ne faudrait pas que se mettant à le dire, elle ne le fasse plus.

Jean-Marc BERTHET, sociologue.- 2002 – Millénaire3.